

# **Protocole d'Intention pour la mise en place d'une démarche de commercialisation des produits d'Alpes Forêts** **Concept Bois des Alpes**

*Sur le territoire de l'arc alpin, les partenaires de la filière bois regroupant les acteurs amont, forêt privée, forêt publique, et coopératives d'exploitation, ainsi que les acteurs aval, scieries, charpenteries, et bureaux d'étude, ont décidé de se concerter pour aboutir à une démarche de commercialisation des bois issus du territoire alpin en adéquation avec les besoins des marchés régionaux, nationaux, et européen notamment dans la dimension transalpine.*

## **Préambule**

Alors que l'utilisation du matériau bois connaît un regain d'intérêt dans le domaine de la construction, la part constituée par la ressource locale en bois secs est très faible voire inexistante dès lors qu'il s'agit de bois séchés, ou de produits élaborés, tels que contrecollés et multiplis, ou même seulement respectant l'exigence d'éco-certification PEFC.

La demande des utilisateurs, en effet, est celle de bois répondant aux caractéristiques visuelles ou de résistance mécaniques définies dans les normes européennes auxquelles répondent dès à présent les bois d'importation des pays d'Europe du Nord ou de l'Est. Ceux-ci sont ainsi régulièrement présents sur le marché au détriment des bois issus du massif alpin.

De plus la mise en place des normes de certification de provenance et de qualité des bois devient applicable dès l'année 2006 et viendra définitivement restreindre puis fermer le marché aux bois locaux si un effort significatif n'est pas entrepris très rapidement pour mettre en place le respect de ces normes pour les bois en provenance du massif alpin, et permettre ainsi de contrebalancer le recours à des ressources d'importation.

Par ailleurs l'intérêt du bois énergie s'est considérablement accru avec la flambée des prix du pétrole, redonnant ainsi un débouché local aux bois impropres à l'utilisation en bois d'œuvre, ou constituant un complément d'utilisation aux produits annexes aux bois d'œuvre.

Dans ce contexte, les acteurs amont de la filière éprouvent la nécessité de promouvoir une démarche commune avec les acteurs de la première et deuxième transformation du territoire alpin, pour aboutir à une dynamique de commercialisation, la constitution d'une offre de produits caractérisés et conformes aux normes de qualité requises par le marché. Cette démarche conjointe représente une synergie aussi bien en terme de dynamique de développement sylvicole qu'en terme d'offre produits innovante adaptée aux besoins du marché.

Elle vise en premier lieu la valorisation d'une ressource très présente sur le massif alpin (42% du territoire est boisé), et également le redéploiement d'une activité économique et le maintien d'une activité rurale, garantissant le développement durable de ce territoire.

## **Objectifs opérationnels**

Les objectifs visés par cette démarche conjointe et solidaire sont notamment :

- apporter une réponse aux besoins des transformateurs, utilisateurs et bureaux d'étude construction bois à partir de l'exploitation des bois de forêt en amont, anticipée à l'image de ces besoins.
- identifier les ressources par territoire et par essence en les caractérisant selon les normes de qualité requises, résistance mécanique, et caractéristiques visuelles,

- constituer une offre produit tenant compte des contraintes de temps de cycle d'exploitation, de la diversité des essences et des territoires,
- privilégier le mode contractualisation de produits tout au long de la filière et dès l'amont,
- disposer sur l'ensemble du territoire alpin d'un réseau de places de dépôt/tri et de pôles d'activité permettant d'assurer le traitement des demandes dans leur diversité,
- développer dans les forêts publiques et privées une gestion sylvicole dynamique propre à promouvoir l'utilisation des bois locaux,
- affirmer sur le territoire alpin la dimension économique de la forêt en lui redonnant la place qui lui revient sur le marché.

## Modalités

Dans cette perspective, les signataires conviennent :

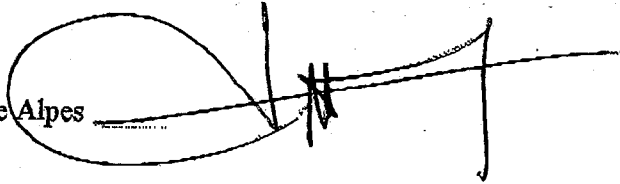
- De rassembler, autour d'un concept de valorisation « Bois des Alpes », les représentants des divers territoires et les acteurs de l'ensemble de la filière, en structurant leurs relations pour favoriser la prise en compte des exigences technologiques, tout au long de la chaîne logistique d'élaboration des produits et en améliorer la commercialisation.
- De travailler sur la caractérisation des bois dans la perspective des exigences des transformateurs, des utilisateurs finaux ou des bureaux d'étude. Il sera ainsi constitué des groupes pilotes d'acteurs opérationnels amont-aval matérialisant le lien producteur-transformateur- utilisateur.
- De mettre en œuvre sur le territoire alpin la concertation forêt publique forêt privée initialisée en Rhône Alpes, à partir de démarches pilotes choisies pour leur exemplarité.
- De constituer un groupe de pilotage chargé d'animer les orientations retenues et de proposer dans les six mois les actions clés pour la faisabilité, la lisibilité, et la mise en place du concept **Bois des Alpes**.



Fait à CLELLES

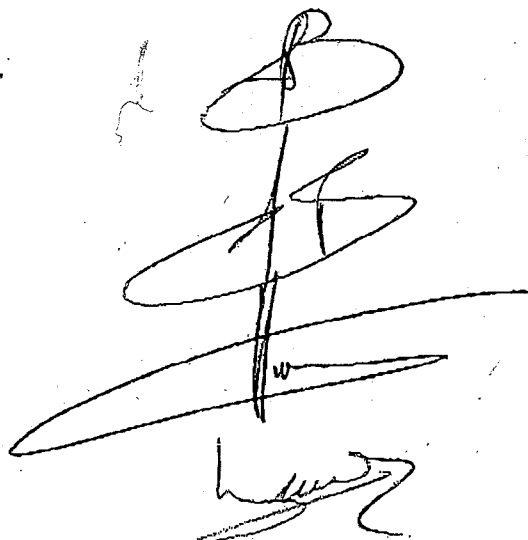
Le onze mars deux mille six

**Mr Jean Claude MONIN**  
Président de l'Union Régionale des  
Associations de Communes Forestières Rhône Alpes



**Mr André COLLOMB**  
Président COFOR 04  
représenté par **Mme Claire BOUCHET**

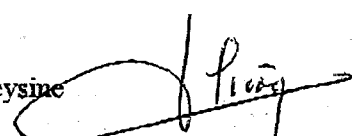
**Mme Claire BOUCHET**  
Présidente COFOR 05



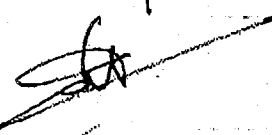
**Mr Guy CHARRON**  
Président COFOR 38

**Mr Jean BERNARD**  
Président de l'Union des Groupements  
pour le Développement Forestier en Isère

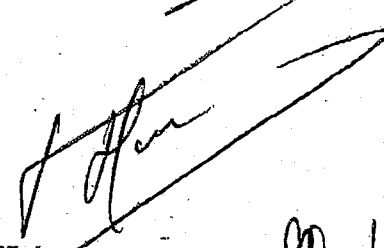
**Mr Patrick CHION**  
Président de l'Association Forêt Trièves Beaumont Matheysine



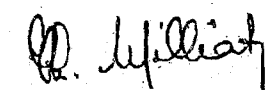
**Madame Marie Laurence MADIGNIER**  
Directeur territorial de l'Office National des Forêts Rhône Alpes  
représentée par **Mr COUHERT**



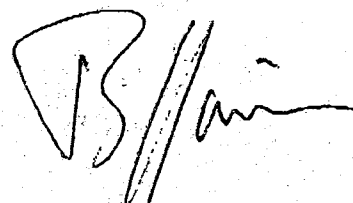
**Me François HORTEUR**  
Président de la COFALP



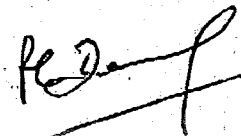
**Mr Charles MILIAT**  
Président du Syndicat des Forestiers Privés de l'Isère  
représenté par **Mme Yvonne COING BELLEY**



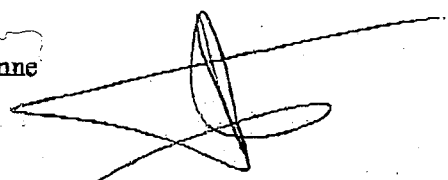
**Mr Bruno de JERPHANION**  
Président du CRPF Rhône Alpes



**Mr Philippe DEMARQ**  
Directeur territorial Office des Forêts méditerranée



**Mr Alain LESTURGEZ**  
Directeur Observatoire Forêt Méditerranéenne  
Représenté par Mr Jérôme BONNET



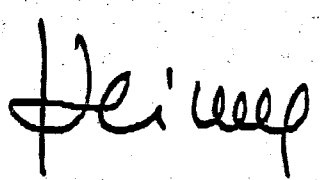
**Mr Daniel QUILICCI**  
Président du CRPF PACA



**Mme Valérie NIER**  
Président de la SVBT



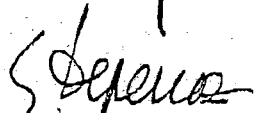
**Bureau d'Etudes ANGLADE**  
représenté par Mme KLIMINE

P.O. 

**Bureau d'Architecture R.2.K.**  
représenté par Mme Véronique KLIMINE



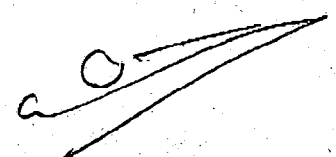
**Mr Georges DEPERRAZ**  
Bureau d'Etudes DEPERRAZ



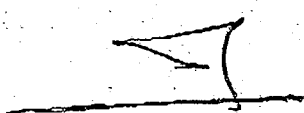
**Mr Jean-Luc SANDOZ**  
CONCEPT BOIS STRUCTURE



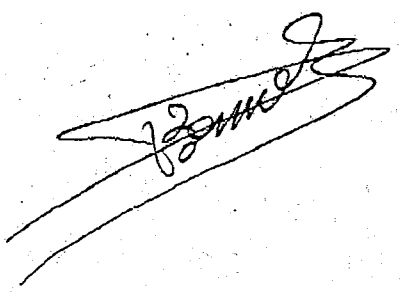
**Mr Michel PAYERNE**  
Bureau d'Etudes techniques Bois Grenoble



**Mr TRIVENAC**  
**CHIFFRE**



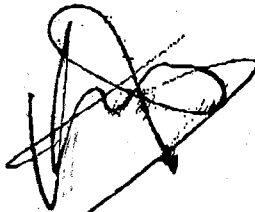
**Mr André AUBANEL**  
Commission Forêt du P.N.R.V.  
représenté par Mr Daniel BONNET



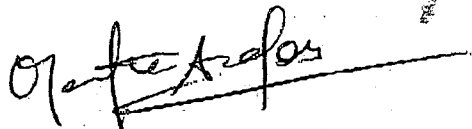
**Mr Pierre FAYRE**  
Président de la Coopérative Provence Forêt  
représenté par Mr TIZIANO PANINI, Directeur



**Mr Laurent ANGLÉSIO**  
Président Fibois 04-05



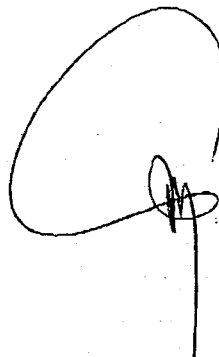
**Mme Marguerite ARAGON**  
Présidente du Syndicat des Propriétaires Forestiers  
des Alpes Maritimes



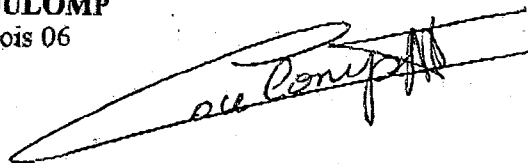
**Mr Germain COCCO**  
Président de la Fédération Régionale du Bois PACA

**Mr Bernard PINATEL**  
Président du Syndicat des Propriétaires Forestiers 04-05-84

**Mr Gaston FRANCO**  
Président de l'Association des Communes Forestières  
des Alpes Maritimes



**Mr Paul COULOMP**  
Président Fibois 06



**Mr Bernard BENOIT**  
Président de FIBRA  
Fédération Forêt Bois Rhône Alpes

